



**Projet de déclaration de la Tunisie au débat général de la 115<sup>ème</sup> session du  
Conseil de l'OIM  
(27 novembre 2024)**

M. le Président,

La Tunisie s'associe aux déclarations des groupes arabe et africain.  
Permettez-moi, aussi, de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection au poste de Président du Conseil et de vous assurer du soutien de la Tunisie, en tant que membre du Bureau, pour la réussite de votre mandat.

Mme la Directrice Générale,

Votre présentation du rapport sur les activités de l'OIM en 2024 et les réformes opérées, sous votre conduite, est une occasion renouvelée pour apprécier votre dévouement et engagement en faveur du développement de notre organisation.

Nous réitérons, à cet égard, notre soutien aux objectifs stratégiques pour la période 2024-2028, et prenons bonne note du rôle central que l'OIM entend jouer, à travers le monde, pour répondre aux situations d'urgence résultant des crises humanitaires et des changements climatiques.

Nous saluons, en particulier, la priorité accordée à la facilitation des voies régulières de migration, qui se trouve renforcée par une approche multisectorielle et fondée sur les données.

Pour mon pays, la promotion des voies régulières de migration, ainsi que la mise en place de projets de développement demeurent les solutions idoines pour garantir une migration sûre et ordonnée, qui prend en considération les besoins et priorités des migrants, des pays d'accueil, de destination et de transit.

Il est, toutefois, essentiel pour la communauté internationale, d'identifier ensemble les mécanismes et partenariats qui assurent l'équilibre convoité, afin de ne pas priver les pays du Sud, les pays d'origine, de leur plus grande richesse, leur capital humain.

Mme la Directrice Générale,

La Tunisie valorise sa coopération avec l'OIM, ainsi qu'avec ses autres partenaires pour la soutenir dans ses efforts visant à mettre en place son approche globale en matière de migration.

Cette approche, qui conjugue les dimensions humaines, sociales, et économiques, repose sur 3 piliers, à savoir la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière, la protection des migrants vulnérables et le renforcement des voies régulières de migration.

Nous voudrions rappeler, dans ce cadre, l'importance d'une coordination continue entre l'OIM et les Autorités nationales pour l'élaboration de projets de coopération qui reflètent les priorités des pays et répondent à leurs besoins spécifiques.

Nous nous félicitons, en particulier, des efforts fournis par l'OIM pour répondre aux besoins de la Tunisie en matière de retour volontaire des migrants qui se trouvent, en situation irrégulière, sur son sol et appelons à une plus grande solidarité entre les pays concernés pour garantir le retour et la réintégration des migrants dans leurs pays d'origine.

Nous sommes tout à fait convaincus qu'afin que la migration demeure un choix, et non une nécessité, et pour qu'elle soit bénéfique, il est essentiel de fournir des solutions durables aux causes profondes ayant mené à la migration irrégulière et ce, en assurant le développement économique des communautés les plus fragiles et en renforçant la résilience et la capacité d'adaptation des communautés les plus climatiquement vulnérables.

Mme la Directrice Générale,

Permettez-moi, en conclusion, de saluer les efforts entrepris par l'Organisation pour répondre aux besoins des peuples palestinien et libanais contraints au déplacement forcé à cause des crimes inouïs perpétrés par la force de l'occupation dans l'impunité totale et au vu et au su du monde entier.

Je vous remercie.